

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération  
n°3-2023  
Point 3.2

### Point 3.2 de l'ordre du jour

#### Désignation d'un représentant de l'Université de Strasbourg au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

#### EXPOSE DES MOTIFS :

En application des dispositions de l'article 4 des statuts modifiés de l'INSA Strasbourg adoptés le 2 février 2023, le conseil d'administration de l'Institut comprend 16 personnalités extérieures dont « *un représentant désigné par le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, en tant que chef de file du site alsacien de l'enseignement supérieur* ».

Ce représentant doit disposer d'un suppléant du même sexe appelé à le remplacer en cas d'empêchement temporaire.

Il est proposé au conseil d'administration de l'Université de Strasbourg de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne Monsieur Michel De Mathelin, représentant titulaire et Monsieur Babak Mehmanpazir, représentant suppléant du même sexe au Conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	1

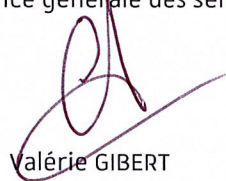
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT